



APPEL A PROJETS PÉDAGOGIQUES « EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT MARIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE »



Crédit photo : © Brigitte Ramis

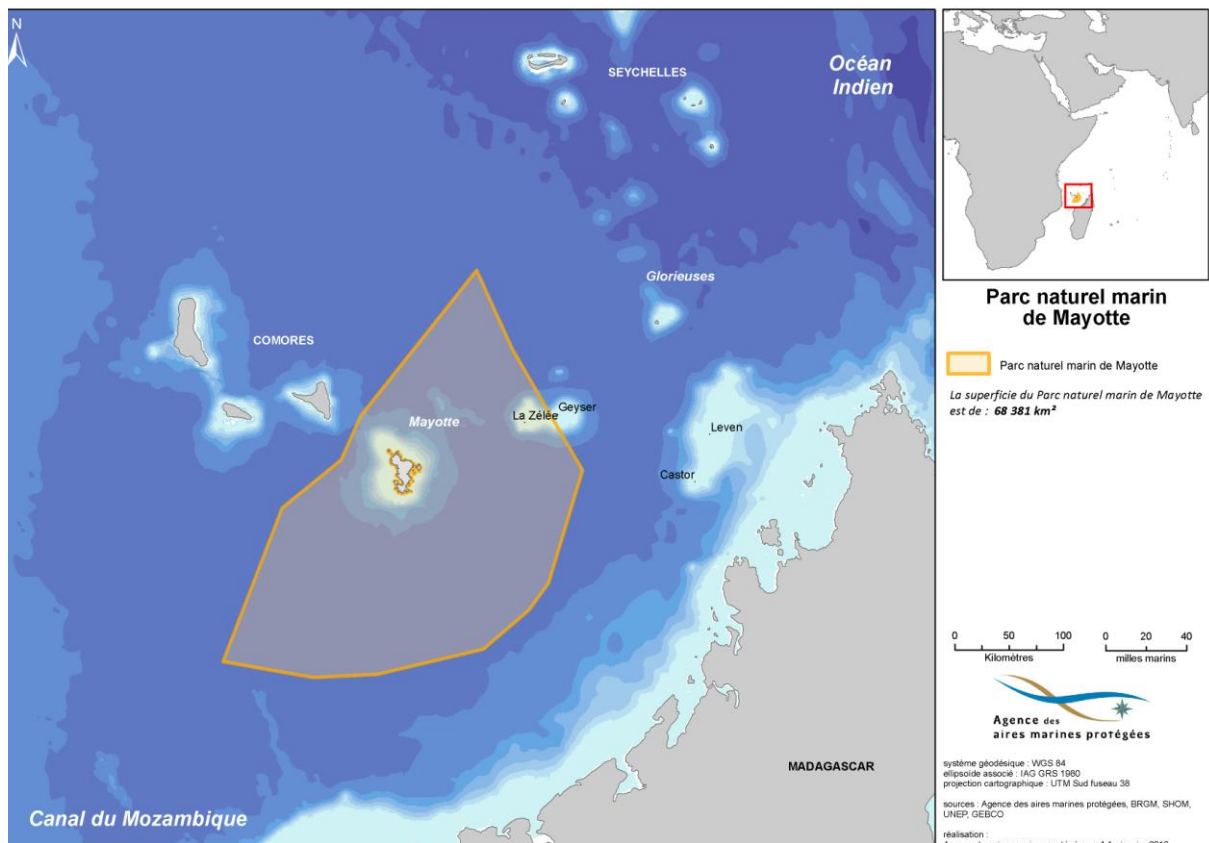
« LES P'TITS FOUNDIS DU LAGON »

PRESENTATION

I. LE PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Premier en outre-mer, le Parc naturel marin de Mayotte a vu le jour par un décret présidentiel du 18 janvier 2010. Il couvre une superficie de 68 381 km², soit l'ensemble de la zone économique exclusive délimitée autour de Mayotte.

Le Parc naturel marin de Mayotte constitue l'une des plus grandes aires marines protégées françaises, d'autant qu'il est contigu avec le Parc naturel marin des Glorieuses. Il a pour objectif de protéger un patrimoine naturel d'exception (mammifères marins, tortues marines, double barrière récifale, mangrove...) en soutenant le développement durable des activités liées à la mer.



LE CONSEIL DE GESTION du Parc naturel marin de Mayotte est composé de représentants de l'Etat, des collectivités locales et leurs groupements, des organisations professionnels, des associations d'utilisateurs, d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées. L'ensemble des acteurs de la mer est ainsi associé aux décisions de l'Etat au sein de ce « parlement de la mer ».

Ce conseil doit mettre en œuvre un plan de gestion visant trois principaux objectifs :

- la connaissance du milieu marin ;
- le développement durable des activités dépendantes de la mer ;
- la protection du patrimoine marin.

Sept orientations de gestion servent de fil conducteur :

1. Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove
2. Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du SDAGE
3. Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte
4. Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales
5. Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme
6. Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon
7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

L'Agence française pour la biodiversité, établissement public de l'Etat regroupant l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et les Parcs nationaux de France, fournit au Parc naturel marin les moyens de son fonctionnement matériel, humain et financier.

II. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET : « Les p'tits Foundis du lagon »

1. A qui s'adresse-t-il ?

Cet appel à projets s'adresse aux établissements, publics, associatifs ou privés, d'enseignement ou d'accueil permanent de jeunes âgés de **6 à 18 ans**, implantés à Mayotte.

2. Quels sont les critères de sélection des projets ?

Conformément à la délibération n°PNMM 2016-07 du Conseil de gestion du Parc naturel marin, les **critères de recevabilité des projets** sont les suivants :

- Les projets doivent être en relation avec une ou plusieurs des sept orientations de gestion du Parc naturel marin de Mayotte (listées ci-dessus).
- Le public concerné doit être impliqué dans le projet proposé et être acteur de ses découvertes.
- Les projets doivent impérativement s'inscrire dans une démarche pédagogique :
 - ✓ continue sur l'année scolaire entière,
 - ✓ pluridisciplinaire (par exemple approche sportive, artistique, scientifique et biologique),
 - ✓ visant à une véritable acquisition de connaissances en lien avec la valorisation et la préservation du milieu marin.
- Le projet doit comprendre une production des élèves sur le ou les thèmes choisis, qui pourra prendre toute forme : écrits, affiches, films, chants, exposition dans l'établissement, etc.
- La sélection des projets sera opérée en fonction de l'originalité, du nombre de bénéficiaires, de l'étendue du projet et de la pertinence des activités par rapport aux objectifs de sensibilisation du Parc.

- Les projets ne prévoyant pas un financement exclusif par le Parc naturel marin seront privilégiés tandis que des financements complémentaires pourront être sollicités auprès d'autres partenaires associatifs ou institutionnels, ou encore par des recettes produites par le projet lui-même.

3. Que peut apporter le Parc naturel marin de Mayotte ?

L'équipe du Parc naturel marin de Mayotte propose **diverses interventions pédagogiques**, en classe ou sur le terrain qui peuvent être intégrées dans votre projet pédagogique. Ces interventions sont présentées dans notre catalogue, joint en annexe.

Le Parc naturel marin de Mayotte peut apporter un **soutien matériel ou logistique** (prêt de matériel, gonflage de bouteilles de plongée...).

Le Parc naturel marin de Mayotte peut apporter un **soutien financier** aux projets qui seront retenus dans le cadre du présent appel à projets. Cette participation peut porter sur diverses prestations, notamment celles nécessaires aux activités sur le milieu naturel ou à la réalisation des productions des élèves.

Attention : Les sorties pédagogiques en mer éventuelles (sorties découverte dans le lagon) sont prises en charge directement par le Parc naturel marin de Mayotte dans le cadre d'un marché public. Il n'y a pas lieu de les inclure dans votre budget prévisionnel. Toutefois elles doivent apparaître dans votre planning d'activité et il doit être précisé explicitement que vous demandez la prise en charge financière de ce poste par le Parc. Un marché étant en déjà en cours pour l'année 2020, vous pouvez programmer ces sorties dès le retour des vacances de la Toussaint.

4. Informations pratiques

- ✓ Les établissements scolaires peuvent répondre à l'appel à projets jusqu'au 15 septembre 2019.
- ✓ La proposition de projet doit être présentée au moyen du formulaire ci-joint, dont l'ensemble des renseignements doit être complété et adressé au Parc par voie électronique et avec demande d'accusé de réception aux deux adresses suivantes : katydja.abdou@afbiodiversite.fr et parcmarin.mayotte@afbiodiversite.fr.
- ✓ Tout formulaire incomplet sera retourné au demandeur.
- ✓ Le formulaire peut en revanche être librement complété par toute pièce complémentaire utile à la compréhension du projet.
- ✓ Les projets seront sélectionnés par les agents du Parc.
- ✓ Les résultats de l'appel à projets seront prononcés le 23 septembre 2019.
- ✓ Les établissements scolaires devront être assurés pour les sorties terrain et les interventions en classe, les frais d'assurance sont à la charge des établissements.
- ✓ Si l'établissement ne dispose pas de gestionnaire (*pas de personnalité morale et de compte bancaire*), il devra présenter son projet conjointement avec la mairie de la commune concernée ou avec une association locale (de parents d'élèves par exemple) afin que celle-ci puisse percevoir et reverser la participation financière du Parc naturel marin.

PROJET N°

**Formulaire de réponse à l'appel à projet
« Les p'tits Foundis du lagon »**

Titre du projet pédagogique :

.....

Nom de l'établissement :

.....

Contact Etablissement

Porteur du projet

Adresse complète :

Nom, Prénom :

Fonction dans l'établissement :

Nom du représentant :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Adresse mail :

N° SIRET :

Bénéficiaires :

Nombre de classe :

Nombre d'enfants :

Niveau scolaire :

Résumé du projet

Interventions souhaitées	Périodes souhaitées (le plus précis possible)	Commentaires
Thème 1 : Le corail <input type="checkbox"/>
Thème 2 : La mangrove <input type="checkbox"/>
Thème 3 : Les espèces protégées <input type="checkbox"/>
Thème 4 : Les usages de la mer <input type="checkbox"/>
Thèmes 5 : Les sciences participatives <input type="checkbox"/>
Thème 6 : Les menaces et les bons gestes. <input type="checkbox"/>
Thème 7 : La pêche aux poulpes <input type="checkbox"/>
Thème 8 : Les oiseaux marins <input type="checkbox"/>
Sortie découverte de la mangrove <input type="checkbox"/>
Sortie gestion des déchets <input type="checkbox"/>
Demande de prêt de matériel PMT (pour les sorties en mer le prestataire prête le matériel) <input type="checkbox"/>

Sortie pédagogique en mer :	Date de la sortie	Nombre d'élèves	Nombre d'encadrant (limité à 1 pour 11 élèves)
------------------------------------	-------------------	-----------------	--

Subventions :	Subventions PNMM sollicitées : oui / non	Montant :
----------------------	--	-----------------

RESERVE PARC		
Réception du dossier Numéro de projet : Date de réception : Date de validation :	Projet : accepté / refusé Motif de refus :	
Sortie pédagogique en mer Date SPM : Reçu devis : Envoi BC : Réception BC : Facture prestataire : PV de SF :		
Attribution de subventions Montant accordé : Date envoi de la demande : Date retour : N° décisions de subventions :		NOTE sur 100

Productions des jeunes prévues dans le cadre du projet :

(Détail des productions réalisées, la portée de ces productions, leur éventuelle évaluation.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Planning prévisionnel des activités :

(Dates exactes ou périodes prévues pour la réalisation des activités qui seront réalisées dans le cadre du projet)

Date prévisionnelle	Action envisagée <i>(inclure ici les demandes de sorties et d'interventions parc)</i>
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Budget prévisionnel :

Attention : Le budget doit être équilibré (recettes prévues = dépenses prévues).

Si vous avez des devis, merci de les joindre. Les sorties en mer de découverte du lagon sont prises en charge directement par le Parc dans le cadre d'un marché public : **ne pas les inclure dans le budget ni solliciter de devis auprès des opérateurs nautiques.**

En revanche les autres activités (kayak, voile, atelier de PMT, plongée sous-marine, atelier de pirogue à voile....) doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande de devis auprès des prestataires.

Dépenses prévues	Montant	Recettes prévues	Montant
Achat de matériel (<i>préciser</i>) :		Financement par l'établissement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin de Mayotte Autre : Autre :	
Déplacements (<i>préciser</i>)		Financement par l'établissement Autre : Autre :	
Interventions extérieures (<i>préciser</i>)		Financement par l'établissement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin de Mayotte Autre : Autre :	
Locations de matériel (<i>préciser</i>)		Financement par l'établissement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin de Mayotte Autre : Autre :	
Prestations de service (<i>préciser</i>)		Financement par l'établissement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin de Mayotte Autre : Autre :	
Autres (<i>préciser</i>)			
<u>TOTAL</u>		<u>TOTAL</u>	

Partenaires potentiels du projet et avancement de la procédure (cochez la case correspondant à l'avancement de vos démarches auprès de chaque partenaire envisagé) :

Partenaire financier	Demande de financement envisagée	Demande de financement effectuée	Accord de financement obtenu	Financement versé

Demandes participation financière au Parc naturel marin de Mayotte

Y a-t-il un gestionnaire dans l'établissement ?

Si oui : nom et prénom de l'agent comptable :

Joindre un RIB de l'établissement.

Si non : **joindre une attestation de la mairie ou de l'association,** acceptant de percevoir une éventuelle participation de l'Agence des aires marines protégées et de la reverser aux prestataires pour la réalisation du projet, et **joindre un RIB de la mairie ou de l'association.**

Contact et informations

Katydja ABDOU
Animatrice pédagogique
Service opération
Boulevard des crabes
97615 DZAOUZDI
Tel : 06.39.20.93.08
E-mail : katydja.abdou@afbiodiversite.fr

Cachet de l'établissement

Avis favorable de l'inspecteur de la circonscription (pour le 1^{er} degré)

Avis favorable du responsable de l'établissement (pour le 2nd degré)